



COMMUNE DE MAURECOURT
78780

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date convocation :
5 décembre 2023

Date affichage avis :
5 décembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 24

Objet :

**EXONERATION
FISCALE SUR LES
PROPRIÉTÉS
PRIVÉES NON
BÂTIES AYANT
CONCLU UNE O.R.E
(OBLIGATION
RÉELLE
ENVIRONNEMENT
ALE)**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier GUERREY, Maire.

Etaient présents : M. Xavier TALON, Mme Michèle BARATELLA, M. Daniel WOTIN, M. Joël DRECOURT, Mme Annie LE MEZEC, Mme Martine DUPUY, M. Jean-Pierre BAUDIN, M. René CHOTEAU, M. Christian DOUSPIS, Mme Nicole COURBET, M. Jean-Luc HOUBRON, Mme Astrid DELANNOY, M. Chrislain CAUSSIAUX, M. Joël TISSIER, Mme Martine MORY, Mme Estelle DRENO, M. Adrien LE TALLEC (arrivé à 19h15),

Excusés : Mme Manuela VIEIRA DE CASTRO (représentée par M. Xavier TALON), M. Anthony DESCHAMPS (représenté par M. Didier GUERREY), M. Gilles VARIN (représenté par M. Daniel WOTIN), Mme Annie ALLOITTEAU (représentée par M. Joël DRECOURT), M. Patrick CHALES (représenté par M. René CHOTEAU), Mme Béatrice BOUREL (représentée par Mme Nicole COURBET),

Absents : Mme Félisberta MENDES-SEMEDO, Mme Cloé BLANCHARD, Mme Audrey AMAURY,

Secrétaire de séance : M. Christian DOUSPIS

Le conseil municipal,

Sur présentation de Monsieur LE TALLEC,

Vu les commissions afférentes,

Vu le bureau municipal du 04/12/2023,

Vu l'article 1394-D du Code général des impôts, modifié par LOI n°2020-1721 du 29/12/2020 - art. 130 (V),

Vu le premier alinéa de l'article 1639 A bis du Code général des impôts,

Vu l'article L 132-3 du Code de l'environnement,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de mettre en place une exonération fiscale sur les propriétés non bâties pour les propriétaires de biens immobiliers qui souhaitent mettre en place une protection environnementale sur leur bien.

Pour extrait conforme,
Maurecourt, le 15 décembre 2023

Le Maire,



Didier GUERREY

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20231214-2023-52-DE
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023